

1

Les professions et les institutions

Éric Leroux, Yvon Lemay*, Pierrette Bergeron,
Christine Dufour, Dominique Gazo, Yves Marcoux,
Sabine Mas et Jean-Michel Salaiün*

Ce chapitre présente successivement les professions et les institutions de l'information. Les unes et les autres ont des origines très anciennes et une organisation façonnée progressivement par l'histoire, mais elles sont en même temps soumises à des transformations et à des ouvertures importantes et très récentes. Riche d'une solide tradition, et conscient des défis posés par la modernité la plus radicale, le professionnel de l'information a une place privilégiée dans nos sociétés.

La première partie tracera les contours des différentes familles professionnelles, bibliothécaires, archivistes, documentalistes, montrant leurs origines et vocations diverses, soulignant les différences des découpages identitaires des deux côtés de l'Atlantique ainsi que les formations. On verra aussi que, du fait du numérique, les clivages traditionnels sont aujourd'hui estompés, par un effacement relatif des frontières d'une part et un éclatement des spécialités de l'autre.

La deuxième partie, consacrée aux institutions, exposera leur mission générale, leurs différents types et leur évolution récente. Enfin, nous

* Responsables du chapitre.

présenterons sommairement les principales associations professionnelles du domaine.

1. Les professions

Les professions de l'information ont deux racines, aussi vieilles que la pratique de consigner des informations sur un document pour les conserver et les diffuser : les bibliothécaires et les archivistes.

L'étymologie du mot « bibliothécaire » tire sa source du grec βιβλίον *biblion* (« papyrus », puis « livre ») et de θήκη *thêke* (« lieu de dépôt »), soit « gardien du dépôt des livres ». *Librarian* en anglais vient du latin *liber* (« pellicule et écorce de l'arbre », par extension « livre »). L'étymologie du mot « archiviste » vient du latin *archivum*, ἀρχεῖον *arkheion* en grec, littéralement « la résidence des principaux magistrats où l'on conserve les documents ». On voit ainsi la parenté entre les deux branches professionnelles, toutes deux gardiennes de documents. Mais le premier, le bibliothécaire, garde pour diffuser, pour enrichir la communauté qu'il sert par la mémoire des savoirs accumulés, tandis que le second garde pour prouver, par la mémoire des faits et les situations, pour réguler cette communauté et maintenir son identité.

La profession de bibliothécaire est aussi vieille que l'existence, sans doute, du livre en rouleau (*volumen*), puis en feuillets reliés (*codex*). Celle d'archiviste est peut-être plus ancienne encore. On trouve trace de bibliothécaires et d'archivistes plusieurs siècles avant notre ère, aussi bien sur les bords de la Méditerranée qu'en Chine. Ces deux grandes branches de la profession sont encore très vivantes aujourd'hui. Leur fonction principale n'a pas bougé et elles ont traversé les siècles et les millénaires en adaptant leurs pratiques jusque dans les développements les plus récents du numérique.

Parallèlement, d'autres pratiques professionnelles, proches mais différentes, sont nées avec l'explosion documentaire de la seconde moitié du XIX^e siècle, ce que l'on a pu nommer la « documentarisation », puis tout récemment, avec le succès d'Internet et de sa déclinaison web, la « redocumentarisation » (Salaün 2007). Elles ont eu des appellations et des chemine-ments différents selon les circonstances particulières de la mise en place des formations et des cadres professionnels de chaque côté de l'Atlantique. En Amérique du Nord, les bibliothécaires spécialisés n'ont pas exactement le même rôle que ce qu'on appelle les documentalistes en France qui intègrent parfois une fonction de *records management*, elle-même au Québec réservée aux archivistes par une conception intégrée de l'archivistique. On le voit, les

catégories professionnelles, parfois affirmées avec vigueur ici et là, sont relatives et tributaires des histoires professionnelles nationales particulières.

1.1 Le bibliothécaire

Aujourd'hui, le bibliothécaire traite toutes sortes de documents et a pour vocation de mettre en relation des usagers et un contenu, quel que soit son vecteur. Le bibliothécaire « a pour principales fonctions de : créer, conserver, organiser, traiter, repérer, sélectionner, gérer, analyser, synthétiser et diffuser l'information quel que soit le support (livres, CD et DVD, vidéocassettes, bases de données, Internet, etc.)¹ ». On le trouve généralement dans les bibliothèques publiques ou d'enseignement (universitaires, collégiales ou scolaires), dans les milieux gouvernementaux (ministères, assemblées nationales, bibliothèques nationales) et parapublics (centres hospitaliers), dans les milieux spécialisés (musées, organismes et associations) et au sein des entreprises privées.

Le principe général de la tâche du bibliothécaire est de réunir une collection de documents, jusqu'alors dispersés, qui seront précisément repérés individuellement par une adresse permettant de les retrouver et de les diffuser à la demande des lecteurs. Mais ce principe peut être décliné de multiples façons, et la nature du travail du bibliothécaire varie aussi considérablement en fonction du milieu où on le trouve. Cela peut aller, par exemple, du travail d'animation et d'éveil à la lecture auprès de jeunes enfants d'un bibliothécaire en milieu scolaire à celui, très pointu, du bibliothécaire spécialisé qui pratique de la veille stratégique et de l'analyse d'information pour une entreprise privée ou un organisme paragouvernemental. Ainsi, la profession de bibliothécaire est multiforme : « [...] dans certains milieux, ils se définissent davantage comme des formateurs, des navigateurs, des gestionnaires de ressources documentaires ou des veilleurs [...] » (Bouthillier 2004, 213-214).

Les étapes de la professionnalisation

Comptant donc comme l'une des plus anciennes de l'humanité, cette profession a d'abord été exercée par des hommes de religion, des érudits, des hommes de lettres, qui ne possédaient aucune formation professionnelle

1. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, « Une définition de la profession » : www.cbpc.qc.ca/profession/definition.html.

spécialisée. Parmi les bibliothécaires célèbres, on trouve des hommes comme Wilhelm G. Leibniz (1646-1716), David Hume (1711-1776), Charles Nodier (1780-1844), Charles Sainte-Beuve (1804-1869), Georges Bataille (1897-1962) ou Jorge Luis Borges (1899-1986). Chacun d'entre eux, à sa manière et à son époque, a fait évoluer la bibliothéconomie.

Mais c'est à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, avec la multiplication des documents, ce qu'il est convenu d'appeler l'explosion documentaire, qu'un savoir professionnel s'est affirmé tant pour les bibliothèques de lecture publique que pour les bibliothèques savantes. Melvil Dewey fait paraître sa classification décimale en 1876 pour classer rationnellement les documents et fonde en 1887 la première école de bibliothéconomie à l'Université Columbia de New York, la *School of Library Economics*. En France, Eugène Morel (1869-1934) participe à la création de l'Association des bibliothécaires français (ABF) en 1906. Après un voyage en Angleterre puis aux États-Unis, il publie *La librairie publique* en 1910, dans lequel il pose les jalons de ce que deviendra la bibliothèque publique au XX^e siècle, et il introduit en France dès 1911 la classification décimale. En Belgique, le bibliographe visionnaire Paul Otlet (1868-1944) crée la classification décimale universelle (CDU) et tente de regrouper dans un même lieu organisé, le *Mundaneum*, l'ensemble de la production documentaire mondiale. Considéré comme le père de la documentation, il publie en 1934 son important *Traité de documentation* qui préfigure, dans une certaine mesure, l'invention d'Internet un demi-siècle à l'avance.

Au Québec, à l'Université McGill, Charles Henry Gould dirigera la bibliothèque de 1893 à 1919. Premier Canadien à accéder à la présidence de l'American Library Association (ALA) en 1908, il est à l'origine de la venue du congrès annuel de l'ALA à Montréal en 1900 et de l'inauguration du premier cours d'été de bibliothéconomie offert à McGill en 1904, où enseignera par ailleurs Melvil Dewey. Selon son biographe, Gould « serait considéré à la fois comme le plus grand bibliothécaire canadien de son époque et l'un des plus grands d'Amérique du Nord » (McNally 2000).

Participant à ce mouvement, les premières associations et les premiers programmes de formation professionnelle de bibliothécaires font leur apparition. Aux États-Unis, l'American Library Association voit le jour en 1876, un an avant la création de la Library Association de Londres. À la suite de l'impulsion donnée par Melvil Dewey, des dizaines d'écoles sont fondées aux États-Unis au cours des premières décennies du XX^e siècle. Le processus d'agrément de l'ALA est mis sur pied dans les années 1920 dans une volonté

de normaliser la formation dans le domaine, et le premier programme de doctorat est créé en 1928 par la Graduate Library School de l'Université de Chicago. En Angleterre, une formation professionnelle est offerte à partir de 1915 à l'Université de Londres. À la même époque, des formations pour bibliothécaires sont également données en Allemagne, au Danemark dès 1918 et en Russie à partir des années 1930. En France, si l'on met à part l'École nationale des chartes (ENC) dont la vocation première est archivistique, l'organisation d'une formation professionnelle structurée est plus tardive. L'École de bibliothécaires-documentalistes a été fondée à l'Institut catholique de Paris en 1936, l'Institut national des techniques de la documentation (INTD) en 1950, et enfin l'École nationale supérieure de bibliothécaires (ENSB) en 1963, qui deviendra l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (enssib) en 1992 et qui forme le corps des fonctionnaires territoriaux et nationaux des cadres des bibliothèques françaises.

Du côté francophone québécois, l'École des bibliothécaires est fondée en 1937 et offre à partir de 1945 un baccalauréat en bibliothéconomie et bibliographie. L'École forme à ce moment de « vrais bibliothécaires catholiques » selon la formule de Théophile Bertrand (Bertrand 1947, cité dans Lajeunesse 2005, 144). En 1961, l'École des bibliothécaires devient partie intégrante de l'Université de Montréal. Agréée par l'ALA à partir de 1969, elle offre un programme de maîtrise en bibliothéconomie dès 1970 à l'image de la pratique nord-américaine. Au même moment, on assiste à la création de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) et à la modernisation de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française qui devient l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED). Enfin, en 1984, l'École de bibliothéconomie prend le nom d'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), qui offrira un programme de doctorat à partir de 1997.

Actuellement, 56 écoles en Amérique du Nord proposent une formation professionnelle en sciences de l'information de niveau maîtrise et sont reconnues officiellement par l'ALA grâce au rigoureux processus d'agrément. Le Canada compte sept écoles professionnelles (une huitième doit ouvrir ses portes à l'Université d'Ottawa en septembre 2009) et le Québec, deux : la School of Information Studies de McGill et l'EBSI de l'Université de Montréal.

La culture professionnelle

Au cours d'une conférence prononcée au congrès de l'ALA en 1999, qui a fait école, Kathleen de la Peña McCook a présenté l'égalité d'accès à l'information (*information equity*) comme une valeur commune aux différents métiers de bibliothécaire, permettant de le définir : « Entrent dans cet objectif un effort pour une alphabétisation universelle, l'accessibilité aux documents et l'assurance que les préscolaires aient accès aux livres » (McCook 1999, notre trad.). Le principe du libre accès à l'information est défendu par l'ensemble des associations professionnelles et figure systématiquement dans les codes de déontologie des associations. L'ALA en fait la promotion dans son *Code of Ethics* et son *Library Bill of Rights*. On le trouve aussi dans la Charte des droits du lecteur adoptée conjointement par l'ASTED, la CBPQ et l'Association des bibliothécaires du Québec / Quebec Library Association en 1976, dans le code de déontologie de l'Association des bibliothécaires français (ABF) et dans la Déclaration de Glasgow adoptée par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) en 2002 :

Les bibliothèques et les services d'information doivent sans tenir compte des frontières et grâce à la diversité des médias rendre accessibles l'information, les opinions et les créations. Ces ouvertures sur le monde du savoir, de la connaissance, de la pensée et de la culture sont les garants des choix librement effectués, du développement culturel, de la recherche et de la formation continue offerts à la fois aux individus et aux collectivités. (IFLA 2002)

La liberté d'expression et la lutte contre la censure, la valorisation des valeurs démocratiques et des droits civiques, la préservation du patrimoine culturel, enfin la médiation et la diffusion du savoir, de l'information de la culture sont au cœur des valeurs propres au bibliothécaire.

À côté de ces grands principes, les bibliothécaires ont aussi en commun des compétences techniques. Une récente étude menée à l'EBSI a souligné les tâches du professionnel du début du millénaire : la référence et la formation des usagers ; l'acquisition, la classification et le catalogage des documents ; le développement des collections ; la veille informationnelle et la gestion de sites web ; enfin, la gestion et l'administration d'un service informationnel (direction ou coordination d'un service, gestion des ressources humaines et financières, supervision de personnel, gestion de projets, rédaction de documents et de politiques, etc.) (Thériault 2008). On retrouve pratiquement les mêmes fonctions dans la classification nationale des professions établie par le gouvernement canadien en 2006 ou dans la définition

des tâches du bibliothécaire que présente la CBPQ². Pour ce qui est des habiletés, l'enquête de l'EBSI révèle aussi que les jeunes bibliothécaires québécois ont intérêt à être bilingues, prêts à travailler en équipe, qu'ils doivent soigner leurs relations interpersonnelles et, enfin, qu'ils doivent être organisés et faire preuve d'autonomie et de leadership.

Au Québec, le travail dans les bibliothèques est divisé entre les bibliothécaires, chargés des tâches de gestion (personnel, ressources financières et technologiques) et des tâches bibliothéconomiques (référence, sélection, classification, formation documentaire), les techniciens en documentation qui, détenant une formation de niveau collégial, accomplissent des tâches plus techniques (catalogage, acquisitions, traitement matériel des documents, animation) et les commis qui s'occupent de tâches administratives comme le rangement de la documentation, le service à la clientèle au comptoir du prêt et la préparation matérielle de la documentation.

En France, les bibliothécaires appartiennent à la fonction publique à laquelle on accède par concours. On trouve une division des tâches parallèle avec une division en trois catégories: (1) encadrement, conception, expertise (conservateurs et bibliothécaires); (2) tâches techniques (bibliothécaires adjoints, assistants); (3) tâches d'exécution (magasiniers, adjoints).

1.2 L'archiviste

Dans l'Europe médiévale, la fonction d'archiviste est remplie par des ecclésiastiques, des notaires, des clercs, des juges ou des maîtres. Ils sont désignés sous différents vocables: greffier, archiviste, archivaire, clavaire, garde des archives ou bien garde-notes. Un des premiers archivistes professionnels connus est Pierre IV le Cérémonieux à Barcelone en 1345-1346. Dans le royaume de France, Philippe le Bel nomme le premier garde des archives, Pierre d'Estampes qui est l'auteur du plus ancien répertoire des archives royales (Delsalle 1998). Dans l'Europe moderne des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, la profession d'archiviste continue d'être exercée par des notables.

Au Québec, c'est « au début du xx^e siècle — notamment avec la création, en 1920, des Archives de la province de Québec — que commence à prendre

2. Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, www5.hrsdc.gc.ca/NOC/. Dans une perspective européenne, on consultera à ce sujet: European Council of Information Associations (2004), *Euroréférentiel I & D. Volume 1: Compétences et aptitudes des professionnels européens de l'information-documentation*, Paris, ADBS.

forme l'univers archivistique tel que nous le connaissons aujourd'hui, avec ses institutions, ses lois, son milieu professionnel et ses utilisateurs» (Bergeron, Dusseault-Letocha et Grimard 2006, 23). Les années 1960 marqueront ensuite une autre étape déterminante dans ce développement avec la mise sur pied, en 1967, de l'Association des archivistes du Québec et, en 1969, des Archives nationales du Québec. Au cours des années 1970, les Archives nationales du Québec vont s'investir « dans le domaine des archives gouvernementales et lancer un vaste programme de régionalisation de leurs services qui conduira à l'établissement d'un réseau de centres d'archives » (*ibid.*, 25).

Le xx^e siècle est marqué par un phénomène nouveau, la féminisation progressive de la profession d'archiviste, également observé chez les bibliothécaires et les documentalistes et dans de nombreuses professions associées, par exemple, au domaine culturel. En France, la première femme archiviste diplômée de l'École des chartes en 1910 est Geneviève Aclocque. Quarante ans plus tard, les femmes archivistes présentes au Conseil international des archives (CIA) représentent environ 20 % des participants (Delsalle 1998).

Les étapes de la professionnalisation

Alors que la fonction d'archiviste est exercée depuis la plus haute Antiquité, sa systématisation en savoir professionnel n'est pas très ancienne. La première méthode organisée, attachée à cette profession, est sans doute la diplomatique qui prend forme au xvii^e siècle pour distinguer les documents authentiques de ceux qui ont été falsifiés. Il faut avoir classé et indexé les documents pour pouvoir les retrouver. Les principes de la classification archivistique ont commencé à être mis en place au xviii^e siècle. Pierre Camille Le Moine publie en 1765 une œuvre majeure en archivistique qui porte le titre de *Diplomatique pratique, ou Traité de l'arrangement des archives et trésors des chartes*. Les principes archivistiques seront par la suite énoncés et précisés, comme celui du respect des fonds à la base de l'archivistique contemporaine ou celui du cycle de vie des documents pour le traitement et l'organisation de l'information.

L'enseignement de l'archivistique, comme discipline pédagogique, est encore plus récent. Il apparaît seulement dans le premier tiers du xix^e siècle en Italie, en Allemagne et en France. Il faudra attendre la fin de la Deuxième Guerre mondiale pour observer la multiplication d'écoles d'archivistique sur tous les continents (Delsalle 1998).

Une solide formation universitaire en histoire domine dans l'ensemble des programmes européens puis américains jusqu'aux années 1930. Par la suite, l'expansion de l'activité gouvernementale et la production croissante de documents sur différents supports obligent les archivistes à s'interroger sur la pertinence d'un savoir exclusivement historique dans une pratique archivistique qui devient multifonctionnelle et multimédia. À compter de 1940, la formation des archivistes change progressivement de cadre, délaissant les départements d'histoire pour s'inscrire dans les écoles de bibliothéconomie et des sciences de l'information (Lajeunesse 1986).

On observe aujourd'hui une grande variété dans les programmes de formation en archivistique donnée dans les écoles, les instituts et les universités du monde entier. Delsalle (1998) distingue quatre principaux types d'écoles : (1) les écoles d'archivistique, de paléographie et de diplomatique (les écoles italiennes, l'École nationale des chartes, l'École de Vienne, l'École de Marburg) essentiellement tournées vers les documents anciens ; (2) les écoles des sciences de l'information et de la documentation où l'enseignement privilégie les documents contemporains (le *records management* en Amérique du Nord) ; (3) les écoles de bibliothéconomie où l'enseignement en archivistique est second (le monde anglo-saxon, l'Espagne, l'Afrique) ; (4) les écoles historiques qui ont un programme de formation pour les archivistes à l'intérieur d'une formation historique (l'Europe de l'Est mais aussi quelques instituts ou universités en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis).

En France, l'École nationale des chartes est, depuis 1821, le premier établissement d'enseignement supérieur à former des archivistes-paléographes appelés à devenir « conservateurs du patrimoine » dans les services d'archives publiques de l'État français. Pour répondre aux besoins du secteur privé et surtout de la fonction publique territoriale, des formations en archivistique sont offertes depuis la fin des années 1970 dans différentes universités françaises comme Mulhouse, Lyon, Angers et Toulouse. Le mode d'accès à la fonction publique de l'État ou de la fonction publique territoriale demeure toujours le concours (Association des archivistes français 2004).

Aux États-Unis, il est de tradition, depuis les années 1950, que la gestion des archives historiques et le *records management* fassent l'objet de deux programmes d'études bien distincts souvent inscrits dans des facultés ou des départements universitaires différents.

Les premiers programmes de formation des archivistes au Québec apparaissent dans les années 1960. Lancés dans les années 1980, les programmes

de certificat de premier cycle regroupent tous des cours relatifs aux mêmes sujets archivistiques : introduction à l'archivistique, acquisition des documents, évaluation, sélection, préservation, classification, instruments de recherche, modes de diffusion, gestion des documents actifs, gestion des documents semi-actifs, implications légales sur les documents, et différentes conséquences de l'avènement de l'informatique (Gagnon-Arguin 1992, 182). Par ailleurs, trois universités québécoises (Laval, Montréal et McGill) offrent un programme de deuxième cycle comprenant un cheminement en archivistique. L'originalité de la formation à Montréal vient du fait qu'elle intègre l'archivistique dans les sciences de l'information et donc reconnaît l'apport de celles-ci sur certains aspects de l'archivistique telles l'informatique, la gestion, l'analyse documentaire et la référence.

La culture professionnelle

Jusqu'au XIX^e siècle, la mission de l'archiviste est claire : il est le gardien des archives de l'institution dont il dépend (famille royale, gouvernement, institutions religieuses, etc.). Mais, aujourd'hui, plusieurs écoles de pensée s'affrontent autour de la question de la nature de l'intervention de l'archiviste. Pour les uns, l'archiviste est au service de l'État et il doit intervenir dans le système administratif. Pour les autres, la mission de l'archiviste doit être uniquement de nature scientifique et le service d'archives ne doit accueillir que des documents d'intérêt historique. Ce débat autour des missions de l'archiviste nous amène à nous questionner : devons-nous considérer ces deux types d'interventions comme deux professions distinctes ou bien comme deux spécialisations d'une même profession ? D'après Couture et Rousseau (1982), défenseurs d'une « archivistique intégrée » également prônée par l'UNESCO, les activités de l'archiviste peuvent être limitées si elles portent uniquement sur la valeur première (i. e. valeur administrative, légale ou financière) ou seconde (i. e. valeur historique) des documents. Les archives sont constituées de tous les documents produits par une organisation ou un individu, peu importe leur âge, et les activités de l'archiviste doivent porter sur tous les maillons de la chaîne documentaire afin d'être alignées sur les besoins de la société.

La mission de l'archiviste comporte trois volets : un volet culturel, un volet scientifique et un volet économique. Le volet culturel, pour les chercheurs et les politiciens, situe les archives dans l'ensemble des « activités liées au patrimoine ». Le volet scientifique s'exerce par le support aux acti-

vités de recherche qui devient une part de plus en plus importante du travail de l'archiviste. Quant au volet économique, « il couvre l'ensemble des politiques et des procédures administratives appliquées à la gestion des documents administratifs sans égard de leur âge (actif, semi-actif, inactif ou historique) » (Gagnon-Arguin 1992, 10).

La profession d'archiviste évoluera grandement au Québec dans les années 1980, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les archives* (1983) et le développement d'une archivistique intégrée, c'est-à-dire d'« une vision nouvelle de l'archivistique; une vision intégrée qui fait la synthèse du *records management* américain et de l'archivistique européenne, française en particulier, orientée davantage vers la gestion des archives historiques ou définitives³ ».

En d'autres termes, les archivistes québécois sont des professionnels qui « évaluent, sélectionnent, acquièrent, conservent et mettent à disposition des documents d'archives, assurant leur intégrité intellectuelle et une conservation physique responsable, au bénéfice des utilisateurs actuels et celui des générations futures » (Association of Canadian Archivists 1999, notre trad.) comme leurs collègues ailleurs au Canada. Toutefois, à la différence de ces derniers, les archivistes québécois considèrent que « la gestion des documents [qui] consiste à assurer le contrôle systématique des documents pendant leur cycle de vie⁴ » relève de leurs fonctions.

Quel que soit le moment où il intervient dans la chaîne documentaire, l'archiviste a un rôle social à jouer, au même titre que les autres professionnels de l'information. Ce rôle lui est en partie prescrit par la législation ou les textes statutaires ou réglementaires de son institution. Une autre partie de ce rôle relève de la déontologie (devoirs professionnels) et de l'éthique professionnelle (la manière de remplir ces devoirs) (Couture et Rousseau 1982).

1.3 Le documentaliste, le bibliothécaire spécialisé, le records manager

Un changement de paradigme s'est opéré depuis le début du xx^e siècle pour certains bibliothécaires : ce n'est plus la collection de livres qui est au centre des préoccupations, mais bien l'utilisateur et ses besoins d'information.

3. Les Prix du Québec. Le lauréat Carol Couture, prix Gérard-Morisset 2001, www.prixduquebec.gouv.qc.ca/.

4. www.arma.org/ (notre trad.).

En 1915, Ethel Johnson écrivait à ce sujet : « La principale fonction de la bibliothèque généraliste est de rendre les livres accessibles. La fonction de la bibliothèque spécialisée est de rendre l'information accessible » (Capurro et Hjørland 2003, 378, notre trad.). En France, Suzanne Briet (1894-1989), disciple de Paul Otlet, introduit dès les années 1930 les concepts d'information et de documentation à une époque où l'on parle plutôt de bibliographie et de bibliothéconomie. En 1951, elle fait paraître le manifeste *Qu'est-ce que la documentation?* qui fera date et sera à l'origine de la fondation d'une nouvelle branche professionnelle : les documentalistes.

Très vite, les documentalistes français, détenant une formation propre (l'INTD d'abord, fondé par S. Briet, puis nombre de diplômés spécialisés répartis dans les universités) chercheront à affirmer une identité en se démarquant des bibliothécaires, qui dans ce pays sont régis par un statut de fonctionnaire rigide et protecteur : celui de conservateur. La distinction entre les professions n'est pas aussi profonde et revendiquée en Amérique du Nord. Le terme de « documentaliste » (*documentalist*) est peu usité ; on lui préfère « bibliothécaire spécialisé » (*special librarian*) ou « bibliothécaire de référence » (*reference librarian*). On peut penser que la plus grande intégration des différentes familles professionnelles en Amérique du Nord résulte de l'influence de l'agrément de l'ALA sur les organismes de formation qui, en proposant un label commun, réduit les tentations de dissidence.

Il faut ajouter que, pour S. Briet, « alors que dans certains pays, comme la Grande-Bretagne, le métier d'archiviste est traité à bon droit de "profession nouvelle", les archives modernes s'apparentent de plus en plus étroitement aux centres de documentation proprement dits, comme Ranganathan⁵ n'a pas manqué de le souligner » (Briet 1951, 19). Autrement dit, le *records management* nord-américain relève pour cette auteure de la famille professionnelle des documentalistes, alors que nous venons de voir qu'au Québec il était confié à la famille des archivistes dans le cadre de l'archivistique intégrée. Ces différences, qui découlent des histoires et des structures particulières à chacun des deux pays, sont parfois la source de malentendus et d'incompréhension. Nous verrons plus loin que ceux-ci pourraient bien se dissiper avec le développement du numérique à l'avenir.

La volonté de rendre l'information accessible à la bonne personne au bon moment en réponse à son besoin amène de nouvelles pratiques soutenues

5. Universitaire indien (1892-1972), inventeur notamment de la classification à facettes (cf. chap. 2 sect. 2.2).

par les technologies qui elles-mêmes évoluent. Mais cette attitude professionnelle et les savoir-faire qui l'accompagnent ne sont pas les seules caractéristiques de cette famille distincte, quel que soit son contour précis et qu'elle soit reconnue comme telle ou non. La mise en avant de l'information (le contenu), plutôt que de l'objet (le support), souligne la dimension économique de la tâche (la valeur ajoutée apportée à l'utilisateur) et trouve toute sa justification dans le cadre d'une organisation, publique ou privée, ou d'une collectivité fermée. Le documentaliste ou le bibliothécaire spécialisé est partie prenante de son organisation et participe à son activité souvent productive.

Cet accent mis sur la valeur ajoutée et le service rendu à l'organisation induit une culture professionnelle sensiblement différente de celle, très ouverte sur l'intérêt général, des familles professionnelles précédentes. La Special Library Association (SLA) propose les compétences-clés du professionnel de l'information du *xxi*^e siècle. Ces compétences-clés montrent l'importance de fournir des services à valeur ajoutée à l'organisation. En France, l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) propose pour sa part des référentiels des métiers et compétences pour la gestion de l'information dans les organisations et l'intelligence économique (Mesguich 2008; Vignaud 2008).

1.4 Les professionnels de l'information

En 1974, Robert S. Taylor, alors doyen, change le nom de l'école de bibliothéconomie de Syracuse University pour « School of Information Studies »⁶. Ce sera la première école à porter ce nom, et la seule, pendant plusieurs années. Aujourd'hui, de très nombreuses écoles nord-américaines portent un nom similaire. En 1995, sur la soixantaine d'écoles de formation agréées par l'ALA, presque toutes faisaient figurer le terme « science(s) de l'information » dans leur nom, tandis qu'on en comptait seulement neuf en 1975 (Bertrand 2004, 29). Le mouvement est mondial et on voit progressivement toutes les écoles changer de nom.

De « consommateurs avertis », les professionnels de l'information doivent aussi devenir des concepteurs et des gestionnaires de systèmes d'information (Bergeron 1997). Les sciences de l'information regroupent la bibliothéconomie, l'archivistique, les thématiques de la documentation, mais aussi des

6. ischool.syr.edu/About/.

compétences communes avec l'informatique qui gère, elle aussi, de l'information (bases de données, ontologie, etc.).

Les fusions des services d'archives et de bibliothèques de grandes institutions documentaires comme Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) sont un bel exemple de ce repositionnement de la profession. L'intégration dans une même institution des services d'archives et de la gestion d'une bibliothèque trouve maintenant son équivalent dans certains services d'information aux entreprises comme c'est le cas par exemple au Cirque du Soleil (Dion et al. 2008, 144).

Dans le domaine de la santé, de nouveaux rôles émergent pour les spécialistes de l'information, dont celui de « courtier en connaissances » chargé de promouvoir les données probantes issues de la recherche (Dumais 2008, 153). Les bibliothèques publiques, pour leur part, doivent s'ouvrir et se tourner vers des clientèles non traditionnelles de façon à être actives *hors des murs* de leur institution.

L'illustration la plus radicale de ces transformations est peut-être la création au début de ce millénaire d'un consortium de ISchools (pour Information Schools). Les ISchools, qui sont directement issues des Library Schools, s'intéressent aux liens entre l'information, les technologies et les personnes. Leur justification a, par exemple, été défendue par John L. King dans une conférence à l'Association canadienne des sciences de l'information en 2007, *Epistemic Infrastructure and the Rise of the Knowledge Economy*. Le titre résume son propos. Pour le conférencier, l'« infrastructure épistémique » comprend les bibliothèques, les centres d'archives, les musées, toute institution qui collecte et organise des éléments signifiants. L'argument vise à montrer que ces institutions sont non pas la conséquence de la montée des échanges d'information dans les sociétés, mais bien la cause, et donc qu'elles participent directement au développement des civilisations et des économies.

Les écoles doivent réviser leurs programmes, proposer de nouveaux cours intégrant aussi bien les savoirs anciens, mais renouvelés, que les avancées des sciences de l'information ou encore les technologies numériques. Bien des vocables sont apparus pour nommer les professionnels de l'information. Parmi ceux-là, il faut faire une place particulière à « architecte de l'information » qui donne la juste mesure du défi que devront relever les professionnels de demain.

Quelle que soit sa justification, ce mouvement est la résultante de deux dynamiques. L'une est propre aux familles professionnelles que nous venons

de décrire : la systématisation progressive des savoirs de gestion de l'information. L'autre leur est extérieure : l'évolution des supports de l'information ; après avoir intégré le développement des journaux, l'explosion de la « pape-rasse » (Marshall 2002), la montée de l'audiovisuel, les professionnels doivent faire face à un changement plus radical encore avec le numérique, Internet et le web.

Le numérique touche le cœur des professions documentaires, comme nous aurons l'occasion de le souligner à maintes reprises dans ce livre. Si les effets bénéfiques engendrés par les progrès de l'informatique et de la révolution numérique sont nombreux, certains auteurs soulignent également certains effets négatifs comme le danger d'une déprofessionnalisation progressive des intermédiaires. Ils donnent comme exemple le développement et la gestion des collections numériques dans les bibliothèques universitaires qui échappent dorénavant aux bibliothécaires pour échoir plutôt à des consortiums d'achat ou encore l'externalisation des services, qui vise à offrir en sous-traitance des activités comme le service de référence ou la gestion des périodiques (Gaudet et Lieber 2004, 103-104).

Mais en réalité, si bien des cartes sont redistribuées, les savoirs des professionnels de l'information pourraient bien, à l'avenir, favoriser un développement plus harmonieux du numérique que l'explosion anarchique actuelle du web. Citons pour conclure dans cet esprit le nouveau doyen de la faculté d'information de l'Université de Toronto :

En réfléchissant aux bibliothèques numériques, on s'aperçoit rapidement qu'elles sont peut-être bibliothèques de nom, mais archives de nature. Le contenu qu'elles accueillent est, pour l'essentiel, unique et n'a pas vraiment besoin d'être détenu ailleurs, car les services en réseau font qu'il peut être offert n'importe où et n'importe quand à partir d'une source unique. Quand les usagers accèdent à ce contenu, ils s'attendent à pouvoir lui faire confiance, vérifier son authenticité (mais pas nécessairement sa fiabilité) ; ils veulent savoir dans quel contexte il a été créé et avoir des preuves de sa provenance. Il s'agit des procédures connues de l'archivistique dont le cadre théorique a été développé et a été mis en pratique dans la conception, la gestion et l'utilisation des fonds depuis au moins trois siècles. (Ross 2007, 8, notre trad.)